



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE 2024-2026





**« UNE COMMUNAUTÉ
VIBRANTE ET AUTHENTIQUE
AU COEUR DE LA NATURE »**

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| Mot de la mairesse..... | 4 |
| Mot du Comité consultatif en environnement..... | 5 |
| Principes directeurs de la Politique environnementale..... | 6 |
| Thème de l'EAU | 7 |
| Sous-thème - Lacs et cours d'eau..... | 8 |
| Sous-thème - Eau potable..... | 9 |
| Sous-thème - Eaux usées..... | 9 |
| Sous-thème - Eaux pluviales | 10 |
| Thème de la BIODIVERSITÉ..... | 11 |
| Sous-thème - Milieu forestier..... | 11 |
| Sous-thème - Milieux humides..... | 12 |
| Sous-thème - Faune et flore | 12 |
| Thème des MATIÈRES RÉSIDUELLES | 13 |
| Sous-thème - Réduction à la source et réemploi..... | 13 |
| Sous-thème - Optimisation des infrastructures de gestion des matières résiduelles | 14 |
| Sous-thème - Information, sensibilisation et éducation..... | 14 |
| Sous-thème - Politique et règlement | 14 |
| Thème du SOL..... | 15 |
| Sous-thème - Érosion et sédimentation | 15 |
| Sous-thème - Paysage | 16 |
| Thème de l'AIR..... | 17 |
| Sous-thème - Effort municipal..... | 17 |
| Sous-thème - Transport | 18 |
| Sous-thème - Qualité de vie | 19 |
| Sous-thème - Changements climatiques | 19 |

Mot de la mairesse

C'est avec un immense plaisir que je vous présente la Politique environnementale de la Municipalité de Nomingue. Celle-ci est le fruit du travail colossal effectué par le Comité consultatif en environnement que je tiens à remercier sincèrement et à féliciter pour la qualité de son travail. Les membres du comité ont su bien cerner les enjeux environnementaux de Nomingue et les utiliser comme levier pour faire de notre Municipalité un endroit encore meilleur pour y habiter.



Nous vivons dans un pays d'eau et de forêts; nous sommes réputés pour la qualité de l'air; notre environnement est enviable et nous souhaitons le protéger le plus possible de tous les contaminants qui nous guettent. L'équilibre est fragile et rappelons-nous que chaque petit geste compte.

Vous trouverez dans cette politique les orientations que le conseil municipal tient à promouvoir et à mettre en oeuvre. Celle-ci sera assortie d'un Plan d'action qui rendra encore plus concrets les gestes à poser pour prendre soin de notre bel environnement.

Je vous souhaite une très bonne lecture!

Francine Létourneau

Francine Létourneau

Mairesse



Mot du Comité consultatif en environnement

En mars 2022, le Comité consultatif en environnement (CCE) s'est donné pour mission de créer une véritable Politique environnementale pour Nomingue. Depuis, le comité a travaillé consciencieusement à la préparation de la Politique et c'est donc avec fierté qu'il partage avec vous le fruit de ses efforts.

Avant de choisir des thèmes et des éléments à intégrer dans la Politique, il était impératif pour les membres du CCE d'établir une ligne de pensée claire qui servirait de guide dans l'élaboration des objectifs et de moyens d'action cohérents. La réflexion a mené à la détermination de trois principes directeurs qui constituent la pierre d'assise de la démarche. Chacun des objectifs de la Politique, que l'on retrouve sous les sous-thèmes, s'en inspire ainsi que les moyens d'action ciblés pour leur mise en œuvre. Après avoir élaboré une première version des objectifs et du Plan d'action, le CCE les a présentés au conseil municipal pour en valider le contenu. Dans la phase finale de rédaction du Plan d'action, toute l'équipe de la Municipalité s'est penchée sur le document pour s'assurer de sa faisabilité. La Politique environnementale voit donc le jour à la suite d'un effort collectif déployé tant par le CCE que par les différentes directions municipales.

La Politique s'articule autour de cinq grands thèmes : l'eau, la biodiversité, les matières résiduelles, le sol et l'air. De cette façon, nous nous sommes assurés de couvrir plusieurs enjeux environnementaux actuels et importants pour les Nominguaises et Nominguois. Afin de rendre justice aux nombreuses initiatives mises en place dans le passé, chacun des thèmes précise les mesures de protection environnementale existantes à Nomingue. Après consultation du document, si vous croyez que des changements ou des ajouts sont souhaitables, n'hésitez pas à nous contacter, il nous fera plaisir d'examiner vos propositions.

Pour les membres du comité, il était essentiel de non seulement établir des objectifs environnementaux, mais aussi de créer un Plan d'action détaillé qui assurera la réalisation de ces objectifs. Ce Plan d'action triennal sera mis à jour régulièrement suivant la capacité de la Municipalité à fournir les ressources humaines et financières requises. Afin qu'il soit accessible dans sa version la plus à jour, il est disponible sur le site Web de la Municipalité à l'adresse suivante : municipalitenomingue.qc.ca sous l'onglet Vie municipale/Politiques.

Bonne lecture,

Le comité :

Lyne Berardelli, citoyenne

Guy Dagenais, citoyen

René Lalande, conseiller

Janie Larivière, citoyenne

Pierre Picotte, citoyen

Suzie Radermaker, conseillère

Principes directeurs de la Politique environnementale

1

Sensibiliser, informer, impliquer et responsabiliser toutes les personnes concernées (employés municipaux, conseillers municipaux, comités, associations, citoyens, villégiateurs, jeunes et moins jeunes, etc.) sur la préservation, la conservation et la valorisation des ressources naturelles du territoire pour en assurer la pérennité.

Mise en oeuvre du principe en :

- Lançant des campagnes de sensibilisation/de promotion locales ou concertées avec les autres paliers gouvernementaux;
- Communiquant fréquemment les règles, les politiques ayant cours, les pratiques reconnues ou toute autre information pouvant soutenir la promotion de l'environnement;
- Créant, faisant la promotion et en bonifiant des zones de préservation et de conservation.

2

Intégrer progressivement les principes du développement durable[◇] au sein de l'administration municipale en tenant compte de la protection de l'environnement, la croissance économique et l'équité sociale tout en sortant d'une logique de confrontation entre le développement économique et la protection de l'environnement.

Mise en oeuvre du principe en :

- Arbitrant les cas où le développement économique s'oppose à l'environnement;
- Révisant les règlements municipaux pour inclure les principes du développement durable;
- Faisant la promotion auprès des citoyens des effets positifs à moyen/long terme du développement durable.

3

Viser à devenir un modèle municipal de gestion intégrée de l'environnement et un meneur dans l'implantation de pratiques environnementales au Québec.

Mise en oeuvre du principe en :

- Devenant une cheffe de file des bonnes pratiques environnementales parmi les municipalités avoisinantes et en les inspirant à adopter aussi de bonnes pratiques dans ce domaine;
- Implantant des mesures innovantes;
- Implantant les mesures qui s'imposent pour atteindre des objectifs d'excellence.

[◇] Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Thème de l'EAU

Ce n'est pas par hasard que l'eau est le premier thème de cette Politique environnementale. La centaine de plans d'eau de Nomingue jouent un rôle primordial sur la qualité de vie des citoyens et sur l'économie locale fondée en grande partie sur la villégiature et le récréotourisme. Les sports nautiques (motorisés ou non), la pêche et la baignade sont au cœur de la vie des Nominguaises et des Nominguoises. La santé des lacs est donc une priorité pour Nomingue.

De nombreux efforts ont été déployés au fil des ans pour les protéger : le suivi de la conformité des installations sanitaires, l'inspection des rives, l'offre de végétaux pour le reboisement des bandes riveraines, l'implantation d'une station de lavage d'embarcations, le soutien aux associations de lacs et de résidents pour l'analyse de la qualité de l'eau, etc. Toutefois, la sensibilisation demeure un élément essentiel pour assurer l'adoption de bonnes pratiques qui contribueront à la conservation de la santé des milieux aquatiques et des habitats qui leurs sont associés.

| Principaux lacs | Superficie (km ²) | Volume (million m ³) | Profondeur max (m) | Temps de renouvellement (année) ¹ | État trophique et année de l'information ² |
|-----------------------|-------------------------------|----------------------------------|--------------------|--|---|
| Grand lac Nomingue | 22.11 | 279.9 | 36.4 | 1.17 | Oligo-mésotrophe (2019) |
| Petit lac Nomingue | 6.53 | 57.5 | 38.5 | 0.57 | Oligo-mésotrophe (2021) |
| Lac Lesage | 4.10 | 48.2 | 37.1 | 2.42 | Oligotrophe (2022) |
| Lac des Grandes Baies | 3.75 | 43.2 | 52.1 | 1.02 | Inconnu |
| Lac Blanc | 0.95 | 5.9 | 13.9 | 3.11 | Oligotrophe (2016) |
| Lac Ste-Marie | 0.67 | 2.7 | 9.5 | 0.35 | Méso-eutrophe (2021) |
| Lac Vert | 0.60 | 3.0 | 10.6 | 1.08 | Oligo-mésotrophe (2008) |
| Lac St-Joseph | 0.21 | 0.5 | 6.5 | 0.06 | Mésotrophe (2021) |

Le thème de l'eau englobe également l'approvisionnement et la consommation en eau potable, les eaux usées et les eaux pluviales. Consciente des caractéristiques particulières de son territoire, la Municipalité vise à atteindre des objectifs établis selon des sous-thèmes associés à l'eau.

¹ Temps de renouvellement : Le temps qu'il faut à l'ensemble de l'eau à l'intérieur d'un lac pour se renouveler.

² État trophique : décrit le vieillissement d'un lac. Il passe d'un niveau oligotrophe (peu nourri/jeune) à eutrophe (bien nourri/vieux), ce qui modifie ses caractéristiques et favorise l'abondance des plantes aquatiques.

Sous-thème - Lacs et cours d'eau

Depuis 50 ans, des efforts ont été déployés tant par la Municipalité de Nomingue que par les associations de lacs et de résidents pour veiller à la qualité de l'eau de nos lacs. À titre d'exemple, la régénération des rives est en cours depuis les années 80. Plus récemment, Nomingue s'est dotée d'estacades pour éviter la prolifération du myriophylle à épis en provenance du lac Tibériade. La surpopulation de goélands fait également l'objet d'une étude approfondie depuis 2021. La Politique environnementale vise donc à poursuivre le travail déjà bien entrepris dans ces domaines.

Qualité de l'eau

- Collaborer étroitement avec les associations de lacs et de résidents et l'Association de chasse et de pêche de Nomingue;
- Soutenir techniquement et/ou financièrement l'analyse de la qualité de l'eau des lacs et cours d'eau;
- Poursuivre la gestion de la population de goélands.

Espèces exotiques envahissantes

- Agir en prévention par le lavage des embarcations;
- Poursuivre la veille environnementale.

Bande riveraine

- Assurer le respect de la réglementation concernant la rive.

Inondation

- Faire connaître les zones inondables et à risque;
- Informer les riverains sur les mesures de protection associées aux bâtiments et aménagements possibles pour réduire les dommages;
- En période d'inondation, assurer une communication en continu avec les riverains susceptibles d'être inondés;
- Déployer des outils pour prévenir les citoyens le plus tôt possible en cas d'inondation appréhendée.



Sous-thème - Eau potable

En 2012, Nomingue s'est dotée d'une usine de pompage et de traitement moderne pour assurer un approvisionnement en eau de qualité à ses citoyens branchés aux 17 km du réseau d'aqueduc.

Système d'alimentation municipal en eau potable (aqueduc)

- Favoriser l'économie d'eau potable (consommation responsable);
- Détecter et colmater les fuites d'eau présentes dans le réseau d'aqueduc;
- Réaliser le Plan de protection des sources d'eau potable.

Système d'alimentation privé en eau potable (puits)

- Sensibiliser les citoyens à l'importance de faire réaliser régulièrement des analyses de qualité de l'eau.

Sous-thème - Eaux usées

La gestion des eaux usées a été resserrée au fil des ans à la suite de changements dans la réglementation provinciale, mais également en raison des efforts des citoyens et de leurs associations de lacs et de résidents. Les avancées technologiques et la pertinence d'installer un égout municipal sont aujourd'hui des préoccupations au cœur de la Politique environnementale.

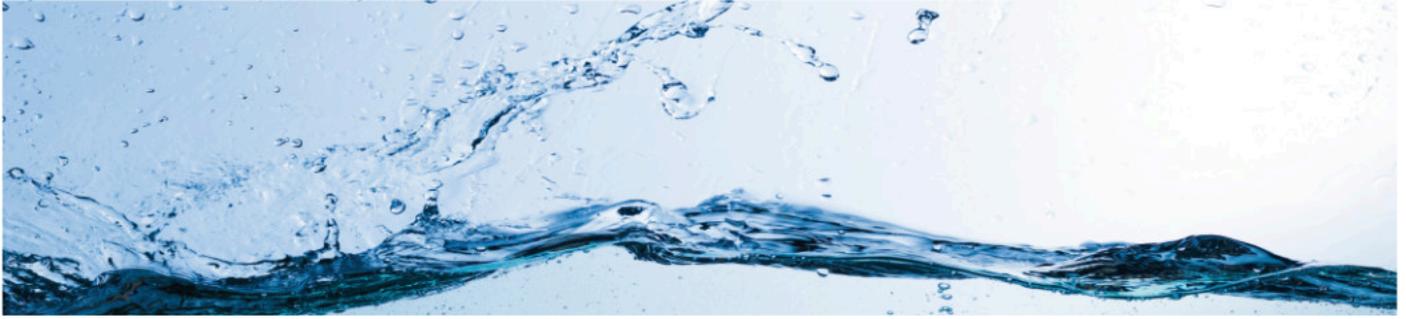
Système d'évacuation municipal des eaux usées

- Réaliser une étude des meilleures approches de gestion des eaux usées;
- Étudier l'acceptabilité sociale et environnementale de l'approche proposée.

Système d'évacuation privé des eaux usées

- Mettre en place un programme d'inspection pour vérifier la conformité;
- Assurer le suivi de l'entretien (vidanges et autres) des installations septiques;
- Prendre action auprès des propriétaires possédant des installations septiques non conformes.





Sous-thème - Eaux pluviales

De tout temps, les eaux pluviales ont causé des dégâts occasionnels aux infrastructures municipales. Avec les changements climatiques, il est probable que ces dégâts soient plus fréquents et occasionnent de plus grandes dépenses. La Politique doit mettre de l'avant des objectifs adaptés à cette nouvelle réalité.



Érosion et eaux de ruissellement

- Assurer le contrôle de l'érosion lors de nouvelles constructions;
- Assurer le contrôle des eaux de ruissellement produites par les chemins municipaux et les foyers d'écoulement pour diminuer l'érosion et l'apport de sédiments.

Neiges usées

- Assurer le contrôle des eaux de ruissellement produites par la fonte des neiges sur le site des neiges usées.



Fossés municipaux

- Revoir les méthodes de construction et d'entretien des fossés et ponceaux pour réduire l'érosion et l'ensablement.

Gestion durable des eaux pluviales

- Sensibiliser les citoyens à réduire les eaux de ruissellement à l'échelle de leur propriété.





Thème de la BIODIVERSITÉ

Notre territoire a été modelé par l'Homme. Petit à petit, nous avons organisé ces lieux pour satisfaire nos besoins, souvent sans grands égards aux espèces qui nous entourent et aux conséquences de nos actes.

Aujourd'hui, nous connaissons beaucoup mieux la fragilité des écosystèmes et la nécessité d'un équilibre pour maintenir en santé la nature que nous aimons. Alors que les changements climatiques se font de plus en plus sentir, la protection de la biodiversité devient un défi important sur lequel la Politique environnementale doit impérativement se pencher.



Sous-thème - Milieu forestier

Nominique a déjà mis en place des règlements plus exigeants que ceux de la MRC pour assurer une exploitation forestière conforme avec sa vision d'économie durable. Par exemple, l'abattage d'arbres sur les terres privées est limité en terme de volume annuel récoltable et est étroitement encadré pour préserver le milieu forestier³. La Municipalité a également mis en place une réglementation spécifique pour protéger les sommets et versants de montagnes.



Exploitation forestière

- Bonifier la réglementation pour mieux encadrer la construction des chemins en forêt privée;
- Être à l'affût de la planification des coupes forestières sur les terres publiques de Nominique et des environs.

Secteur de conservation

- Mettre en valeur le parc Le Renouveau Rosaire-Senéal;
- Conserver 30 % du territoire public à l'échelle de la Municipalité;
- Bonifier l'attrait de la réserve faunique de Papineau-Labelle.



³ Voir règlement 2012-362 paragraphes 12.15 à 12.25 pour plus de détails.

Sous-thème - Milieux humides

Les milieux humides rendent de nombreux services écologiques (recharge des eaux souterraines, épuration des eaux, atténuation des crues et des sécheresses, protection des rives contre l'érosion, abris pour soutenir la biodiversité, etc.). Depuis l'adoption de la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques* en 2017, les MRC ont la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de leur territoire. Celui de la MRC d'Antoine-Labelle peut être consulté sur le site Web :

mrcal.ca/nos-services/amenagement-du-territoire/prmhh

Le rôle primordial que jouent les milieux humides dans l'équilibre de nos écosystèmes nécessite que l'on s'y attarde dans le cadre de la Politique.

Protection des milieux humides

- Valoriser les mérites et services écologiques des milieux humides;
- Diffuser le contenu du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et sensibiliser la population à conserver les milieux humides.

Sous-thème - Faune et flore

La protection de la faune et de la flore fait l'objet d'un suivi constant depuis des dizaines d'années. Des règlements sont déjà en place pour interdire de nourrir les animaux sauvages⁴, mais les comportements tardent à changer.

La mise en place d'estacades dans le ruisseau Jourdain s'est avérée une mesure concrète et efficace pour lutter contre l'envahissement du myriophylle à épis. Que ce soit par la vigilance exercée par les associations de lacs et de résidents ou la réglementation sur le lavage des embarcations, Nominique désire se démarquer dans la protection de la faune et de la flore. Nominique a également réglementé pour contrer les espèces exotiques envahissantes⁵.

Protection de la faune

- Agir contre le nourrissage des animaux sauvages (cerf de Virginie, canard, etc.);
- Veiller à utiliser des éclairages adéquats dans les rues, parcs, terrains de jeux, etc.;
- Encourager la mise en valeur des espèces halieutiques indigènes de nos lacs.

Restauration

- Préserver et restaurer les secteurs où la biodiversité a été affectée.

Protection de la flore

- Contrer les espèces exotiques envahissantes aquatiques (myriophylle à épis) et terrestres (renouée du Japon, berce du Caucase, etc.) et sensibiliser la population aux problèmes liés à ces plantes;
- Favoriser la plantation de végétaux en milieu résidentiel (incluant les bandes riveraines);
- Favoriser la protection des arbres et arbustes en zone urbaine et assurer un embellissement diversifié des lieux publics.

⁴ Oiseaux aquatiques depuis 2003 et 2014 pour les chevreuils.

⁵ Berce du Caucase selon règlement 2012-366 et salicaire pourpre/herbe à poux dans règlement 2008-312. 2



Thème des MATIÈRES RÉSIDUELLES

En septembre 2021, les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides ont adopté un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint pour les années 2022-2029. Ce plan se base sur l'objectif clé du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise, soit d'éliminer une seule matière résiduelle : le résidu ultime.

La Municipalité de Nomingue reprend donc, pour son compte, les aspects du PGMR qui touchent directement son territoire et sa gestion.

Sous-thème - Réduction à la source et réemploi

Certains commerçants ont déjà pris les devants pour bannir les sacs de plastique, ce qui devrait faciliter la mise en place d'une réglementation en bonne et due forme. Le réemploi n'est cependant qu'à ses balbutiements. La Politique s'efforce donc d'enrichir cet aspect de la culture environnementale.

Réduction à la source

- Bannir graduellement les produits à usage unique;
- Promouvoir l'herbicyclage et le feuillicyclage;
- Poursuivre les efforts de réduction de matières résiduelles à la Municipalité.

Réemploi

- Améliorer le service de récupération d'objets pour fin de réemploi ainsi que le réseautage entre les centres de réemploi et les écocentres;
- Mettre en place un programme de réduction du gaspillage alimentaire;
- Assurer un traitement approprié des résidus après l'abattage d'arbres et les événements météorologiques extrêmes.



Sous-thème - Optimisation des infrastructures de gestion des matières résiduelles

La Municipalité a déjà mis sur pied un écocentre mobile ouvert aux citoyens une journée par mois. Avec l'achat d'un terrain en 2022, il est planifié d'installer un écocentre permanent dès 2024.

Gestion des matières résiduelles

- Implanter et/ou optimiser les services de l'écocentre;
- Ajouter, au besoin, des points de dépôt de proximité pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD), des déchets de technologies de l'information et de la communication (TIC), des piles et du polystyrène.

Sous-thème - Information, sensibilisation et éducation

Une patrouille verte a été créée au cours des dernières années afin de sensibiliser les citoyens à la bonne gestion des matières résiduelles. Maintenant que les bonnes pratiques sont comprises par la grande majorité des citoyens, il est temps d'utiliser d'autres méthodes pour freiner les comportements indésirables encore trop nombreux.

Information, sensibilisation et éducation

- Bonifier les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population.

Sous-thème - Politique et règlement

Les activités de construction atteignent un niveau record ces dernières années et avec elles une grande quantité de déchets de construction qui, pour l'instant, se retrouvent à l'enfouissement.

Règlement

- Exiger de la part des demandeurs de permis de construction ou de rénovation, qu'ils prévoient un lieu de valorisation des résidus de CRD (Construction, Rénovation, Démolition) dans leur demande de permis.





Thème du SOL

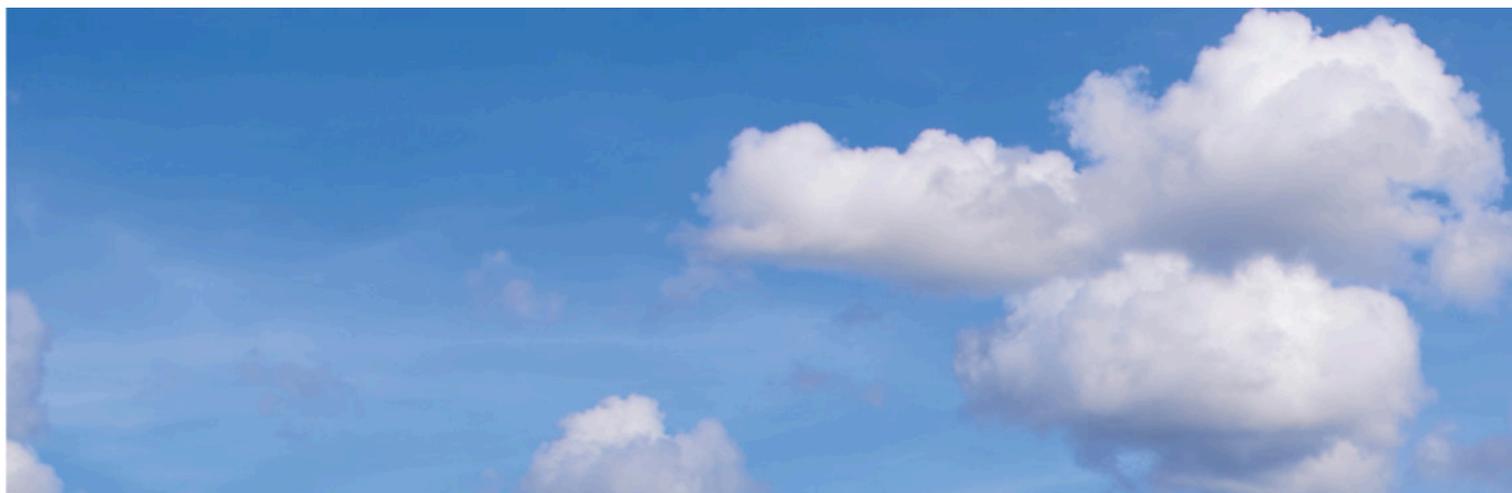
Le sol reçoit les matières organiques et recycle ses nutriments par les plantes. Il retient et décompose également certains déchets toxiques. Son rôle est si important dans la stabilité de la santé, de l'économie et de l'environnement de la planète qu'il doit être conservé et utilisé de manière durable. « Le sol contient 26 % des espèces connues sur terre, et 90 % de la biomasse vivante et morte sur terre. C'est une cathédrale du vivant qui abrite des micro-organismes, des insectes, des bactéries, des virus essentiels à la vie des plantes et à la production d'oxygène ».⁶

Sous-thème - Érosion et sédimentation

L'érosion est un phénomène naturel qui peut être amplifié par les activités humaines. Aussi, lorsque des travaux mettent le sol à nu en retirant la végétation, celui-ci devient vulnérable à la force érosive de l'eau et du vent. Dans les lacs, un équilibre se maintient entre les sédiments qui s'introduisent dans les plans d'eau, ceux qui circulent à l'intérieur de l'écosystème et ceux qui assurent le soutien de la vie aquatique.

Lorsque la quantité de sédiments devient élevée dans l'eau du lac en raison d'une érosion du sol ou d'activités humaines, elle peut contribuer à l'appauvrissement en oxygène dans l'eau en encourageant la croissance des algues et des plantes.

⁶ Extrait de la chronique de Mme Isabelle Paré dans le journal *Le Devoir*, le 15 juillet 2022.



Depuis plusieurs années, Nomingue a entrepris la régénération des rives de ses lacs. Que ce soit grâce à la distribution annuelle de végétaux ou par les règlements assurant l'entretien des installations septiques, les citoyens de la municipalité sont depuis longtemps sensibilisés aux impacts négatifs de l'érosion et de la sédimentation excessive.

Milieu riverain

- Diminuer l'érosion au lac Barrière, ainsi qu'aux embouchures du Petit et Grand lac Nomingue.

Sous-thème - Paysage

Territoire occupé depuis 5 000 ans, Nomingue est reconnue pour ses lacs et ses espaces naturels. L'exceptionnelle beauté de cette nature a attiré, depuis 1886, une communauté diversifiée de résidents, de villégiateurs et de visiteurs. Dans une optique de développement durable, la Municipalité désire assurer la pérennité de cet environnement pour y favoriser une cohabitation harmonieuse avec la nature.

Exploitation de minéraux

- Poursuivre les efforts dans l'encadrement de l'exploitation des carrières et des sablières;
- S'opposer à des projets miniers qui compromettraient toutes autres activités économique, sociale ou environnementale à l'intérieur des limites de la municipalité.



Territoire

- Accorder une grande importance aux paysages pour préserver la qualité de l'environnement naturel;
- Viser en priorité un équilibre entre la densification du territoire, le maintien des écosystèmes et la préservation des ressources naturelles.



Thème de l'AIR

L'air est partout et plusieurs des gaz qui le constituent sont essentiels à la vie. Toutefois, des substances (polluants) introduites directement ou indirectement dans l'air ambiant peuvent avoir des effets nocifs sur l'ensemble des êtres vivants.

L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES), principalement le dioxyde de carbone (CO₂) et le méthane (CH₄), cause des changements climatiques dont les effets sont devenus une réalité. Ces changements entraînent une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques tels que précipitations extrêmes, climat hivernal changeant, vents violents, sécheresses et canicules.

La cible provinciale pour 2030 est de réduire les émissions de GES de 37,5 % par rapport au niveau de 1990. La principale source d'émission de gaz à effet de serre est l'utilisation des combustibles fossiles comme le pétrole, le charbon et le gaz naturel. Nomingue entend participer aux efforts de réduction à son échelle.

Nomingue souhaite aussi voir ses citoyens contribuer à l'effort en adoptant de bonnes pratiques autant pour réduire les GES que pour maintenir un climat agréable pour tous et, ultimement, pour limiter les changements climatiques.

Sous-thème - Effort municipal

Nomingue doit se préoccuper des activités de la Municipalité afin de contribuer directement à la réduction des GES sur son territoire. À cet effet, la Municipalité a déjà entrepris d'améliorer sa flotte de véhicules lorsque ceux-ci arrivent en fin de vie.



Consommation énergétique

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur municipal en réduisant la consommation énergétique en se fixant une cible par rapport à l'année de référence 2023.

Appels d'offres

- Inclure des critères précis pour le respect des bonnes pratiques environnementales dans les appels d'offres de la Municipalité.

Sensibilisation

- Encourager la construction de bâtiments écoénergétiques lors de travaux de construction et de rénovation;
- Encourager le remplacement de systèmes de chauffage par des systèmes moins polluants;
- Encourager la mise à niveau des poêles à bois conformes aux normes de brûlage.

Sous-thème - Transport

La municipalité bénéficie d'une piste cyclable de grande qualité et d'un service de transport adapté et collectif (TACL). Un règlement municipal favorisant les achats locaux est déjà en place.

Alternatif

- Promouvoir les modes de transport alternatifs, tel que le vélo et la marche.

Véhicule

- Offrir un accès public à des bornes de recharge électrique;
- Promouvoir l'achat local pour favoriser une diminution du transport des marchandises.



Sous-thème - Qualité de vie

Ce sous-thème regroupe des aspects de l'environnement qui affectent la qualité de vie des citoyens.

Sensibilisation

- Sensibiliser et assurer le respect des règlements afin de réduire le bruit;
- Sensibiliser les citoyens aux dangers du radon;
- Sensibiliser les citoyens à la pollution lumineuse et sonore.

Sous-thème - Changements climatiques

Lorsque la quantité des gaz à effet de serre augmente dans l'atmosphère terrestre, il y a formation d'une couverture autour de la Terre qui retient en grande partie la chaleur du soleil. Ce phénomène entraîne un réchauffement de la planète et provoque des changements au niveau du climat. En plus de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, il faut aussi envisager de s'adapter aux changements climatiques et aux conséquences que cela entraîne.

Décision

- Tenir compte de la réalité des changements climatiques dans les prises de décision. En particulier, assurer une préparation appropriée lors d'incidents climatiques (tempêtes, canicules, inondations, etc.).

Note : Le Plan d'action 2024-2026 lié à cette Politique est disponible sur le site Web de la Municipalité de Nominique à l'adresse municipalitenominique.qc.ca/vie-municipale/politiques N'hésitez pas à le consulter fréquemment, car il est mis à jour au fur et à mesure des progrès.

